

GÉRER LE QUOTIDIEN

La gestion financière au service du projet.

Elle se situe à deux niveaux : la coopérative de classe et la coopérative d'école, dite encore coopérative "centrale". Ces deux structures sont complémentaires, la coopérative d'école fédérant les coopératives de classe. Dans un établissement du second degré, le foyer coopératif est une association autonome.

La coopérative de classe

La gestion financière est assurée par les élèves chaque fois que leur âge et leur maturité le permettent, sous le tutorat et la responsabilité de l'enseignant.

Elle est pédagogique et démocratique : les élèves proposent des idées de recettes pour financer leurs projets et décident ensemble des dépenses liées au fonctionnement pédagogique de la classe.

Cette gestion concrète se fait sur un cahier de comptabilité. Elle est en relation avec la comptabilité générale de l'école : en fin d'année, les coopérateurs de la classe décident de verser l'argent à la coopérative de la classe où ils iront, si elle existe.

Dans le cas contraire, ils peuvent décider de laisser l'argent aux futurs coopérateurs de la classe qu'ils quittent.

La coopérative d'école

Elle gère les finances de toute la collectivité scolaire. Elle répond aux besoins en équipement collectif, sans se substituer aux collectivités territoriales. Elle est le support de l'organisation de projets concernant plus d'une classe.

La gestion est assurée par des délégués de classe, par des enseignants, auxquels peuvent être associés des parents, avec voix consultative. Elle se fait avec des outils appropriés : cahier de comptabilité générale ou logiciel de gestion OCCE.

Chaque année, un compte-rendu financier statutaire fait apparaître le compte de résultat et le bilan. Il est approuvé et signé par au moins deux vérificateurs aux comptes, enseignants ou parents extérieurs à la gestion, qui attestent la régularité et la bonne tenue des comptes.